Hydro Québec

Le 20 décembre 2012

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Téléc. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

Par dépôt électronique (SDÉ) et messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du contrat de service de transport d'électricité entre Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») et la Société en Commandite Hydroélectrique Manicouagan / Manicouagan Power Limited Partnership (la « SCHM »)
Votre dossier : R-3829-2012
Notre dossier : R047346 CR

Chère consoeur,

La présente fait suite à l'avis aux personnes intéressées émis par la Régie en date du 4 décembre 2012 qui prévoit ce qui suit :

> « *La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et aux parties, au plus tard le* ***19 décembre 2012 à 12 h****. Les parties pourront répondre à ces observations au plus tard le 7* ***janvier 2013 à 12 h****.* »

Le Transporteur et la SCHM constatent qu'aucune observation écrite n'a été déposée au présent dossier dans le délai prescrit par la Régie. À cet égard, elles soumettent que la Régie pourra ainsi prendre la présente demande conjointe en délibéré.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Carolina Rinfret